****

**Développement durable : territoires et innovations**  
**14ème Congrès RIODD – 26-27 septembre 2019**

**Appel à communication - Session spéciale**

***« Reconstruire la démarche RSE***

***à partir des critiques des approches dominantes »***

***dans le cadre du 14ème congrès du RIODD***

***La Rochelle - 26, 27 septembre 2019***

***sur le thème : « Développement durable : territoires et innovations »***

La session spéciale vise à susciter des communications destinées à reconstruire, sur les plans conceptuel et pratique, l’approche RSE. En effet, l’idée de RSE, dont il est nécessaire de rappeler qu’elle provient des Etats-Unis, s’est développée en France et en Europe sans acception commune des acteurs et sans qu’un corpus théorique se soit imposé. Son évolution a fait l’objet d’une capture managériale qui a produit une conception dominante utilitariste dans laquelle se reconnaissent certains acteurs hors du monde des affaires, notamment dans le milieu académique. Cependant dans ce dernier, de nombreux chercheurs tentent de fonder leur approche hors de la problématique de recherche de compétitivité et de rentabilité, de valorisation de la réputation et de l’image de marque de l’entreprise, de gestion des risques uniquement orientée vers la sauvegarde et le développement du business.

Il s’agit donc de reconstruire une démarche RSE sur la base d’une finalité différente : limiter les impacts négatifs des stratégies d’entreprises sur les salariés, sur les populations et à l’égard de l’environnement naturel.

La session se veut donc principalement critique et pourra recevoir des communications provenant de différentes disciplines en sciences humaines et sociales sur des sujets tels que :

* la critique de la conception managériale de la RSE et de certaines conceptions académiques calquées sur celle-ci et leur dépassement dans une perspective de soutenabilité des activités économiques ;
* l’examen critique des discours de communication d’entreprises empreints de *fairwashing* et de *greenwashing* ;
* l’examen de la vision conceptuelle dans laquelle la RSE est considérée comme un nouveau moyen pour un modèle de régulation (macro)économique et sociale en phase de mutation ;
* l’étude des limites des évolutions institutionnelles régissant le cadre d’exercice des activités des entreprises - par exemple l’étude des dispositifs légaux de *reporting* extra-financier, la loi relative au devoir de vigilance et, d’une manière générale, les relations et interactions droit dur/droit souple ;
* l’examen critique de tout dispositif pratique visant à mettre en exergue les comportements supposés responsables des entreprises : certifications, labels, évaluations, notations, audits, etc.

D’une manière plus générale, la session pourra également accueillir des communications ayant une approche critique de notions courantes en RSE, comme les parties prenantes, la performance globale ou la compétitivité responsable et des études prospectives sur de nouvelles conceptions de l’entreprise et des rapports homme/nature. De surcroît, la session se veut ouverte à tous courants théoriques, postures épistémologiques et approches méthodologiques.

**Repères bibliographiques**

**Acquier A. & Girard B.** [2013] « L’école de Montréal, une approche critique de la théorie des parties prenantes » in C.Gendron & B.Girard (dir), *Repenser la responsabilité sociale de l'entreprise - L'école de Montréal*, Paris : Armand-Colin.

**Allouche J. & Charpateau O.** [2012] « Ethique et parties prenantes. Les enjeux philosophiques », *Encyclopédie des ressources humaines*, Paris : Vuibert, pp.17.

**Bardelli P.** [2005] « Nouveau Monde, nouvelle régulation sociale. Démystifier la responsabilité sociale des entreprises », *Management et Avenir*, n°6, oct 2005.

**Bardelli P.** [2006] « La Responsabilité Sociale des Entreprises, argument de régulation post-fordienne et/ou support de micro-régularités », *Les Cahiers de la Chaire de Responsabilité Sociale et de Développement Durable de l’UQAM,* collection Recherche n°01-2006.

**Bardelli P.** [2013] « La RSE au regard du rapport salarial », *in* C.Gendron & B.Girard (dir), *Repenser la responsabilité sociale de l'entreprise - L'école de Montréal*, Paris : Armand-Colin

**Benhamou S. & Diaye M.-A.** (coll. P. Crifo) [2016] *Responsabilité sociale des entreprises et compétitivité - Évaluation et approche stratégique*, Paris : France Stratégie, janvier.

**Capron M. & Quairel-Lanoizelée F.**, (2016), La responsabilité sociale d’entreprise, La Découverte

**Capron M.** (2011) « Déconstruire la RSE pour retrouver le sens des relations entreprises-société », *Revue de l’Organisation Responsable,* vol. 6, N° 1, p. 7-15

**Chanteau J.-P., Martin-CHenut K. & Capron M.** [2017] *Entreprise et responsabilité sociale en questions. Savoirs et controverses,* Paris : Classiques Garnier.

**Crifo P. & Ponssard J.-P.** [2009] « La RSE est-elle soluble dans la maximisation du profit ? », *Sociétal*, n°66, 4e trimestre.

**Dhaouadi I., El Akremi A. & Igalens J.** [2008] « La responsabilité sociale de l’entreprise sous l’éclairage des Critical Management Studies : vers un nouveau cadre d’analyse de la relation entreprise-société », *Finance Contrôle* *Stratégie*, 11(3), septembre, p. 65-94.

**Pesqueux Y.** [2011] « La responsabilité sociale de l’entreprise (RSE) comme discours ambigu », *Revue d’économie et de management de l'innovation*, 2011/1, n°34.

Postel N. & Sobel R. (dir) [2013] *Dictionnaire critique de la RSE*, Lille : Ed. du Septentrion.

**Zizi A., Bensebaa F.** [2018], « Les acteurs organisationnels face aux institutions : de l’adaptation au contrôle. Le cas des déchets d’emballages et des véhicules hors d’usage en France », *Question(s) de management*, 3 (n° 22), pp. 141-156.

Responsables de la session spéciale **:**

**Pierre Bardelli**, Professeur Emérite, Laboratoire Lorrain de Sciences Sociales (2L2S), Université de Lorraine, associé à la Chaire de Responsabilité Sociale et de Développement Durable (Uqam), courriel : [pierre.bardelli@wanadoo.fr](mailto:pierre.bardelli@wanadoo.fr)

**Faouzi Bensebaa,** Professeur, Laboratoire d’Économie Dionysien (LED), Université Paris 8 – Vincennes Saint- Denis, courriel : [faouzi.bensebaa@wanadoo.fr](mailto:faouzi.bensebaa@wanadoo.fr) ; [faouzi.bensebaa@univ-paris8.fr](mailto:faouzi.bensebaa@univ-paris8.fr)

**Michel Capron**, Professeur Emérite, Laboratoire d’Economie Dyonisien, Université Paris8- Vincennes Saint-Denis, courriel : [michelcapron8@gmail.com](mailto:michelcapron8@gmail.com)

|  |
| --- |
| **ModalitÉs pratiques**  1/ envoi de l’intention de communication selon la forme ci-dessous : vendredi 14 juin 2019  2/ examen des intentions de communication : vendredi 28 juin 2019  3/ dans l’hypothèse d’une validation de votre proposition, envoi du texte définitif de la communication présentée au colloque : mercredi 4 septembre 2019  **FORMULAIRE DE PROPOSITION DES INTENTIONS DE COMMUNICATION**  **(À remplir obligatoirement et complètement pour pouvoir intégrer le processus de sélection)**  1°) Présentation du (ou des) communiquant(s) :  Nom :  Prénom :  Institution (Laboratoire et Université) :  Adresse professionnelle :  Téléphone :  Courriel :  2°) Titre précis de la communication :  3°) Résumé et six mots-clés :  4°) Plan détaillé de la communication (1 500 caractères maximum) :  5°) Synthèse de la communication (12 000 caractères maximum) :  La question de départ, idée-force ou thèse défendue, problématique mobilisée, l’état de l’art, méthodologie (si enquête).  6°) Bibliographie (10 à 15 références fondamentales pour la communication) présentée suivant les normes académiques :  **à envoyer avant le vendredi 14 juin 2019 par mail en format Word à :**  [pierre.bardelli@wanadoo.fr](mailto:pierre.bardelli@wanadoo.fr)  [faouzi.bensebaa@wanadoo.fr](mailto:faouzi.bensebaa@wanadoo.fr) ; [faouzi.bensebaa@univ-paris8.fr](mailto:faouzi.bensebaa@univ-paris8.fr)  [michelcapron8@gmail.com](mailto:michelcapron8@gmail.com) |